



**Comité pour le développement de l'agriculture biologique**  
**Groupe de travail enjeu 3 « Réglementation et volonté politique liées au développement**  
**De l'agriculture biologique»**  
**22 mai Le Wast**

**Présents :** Laurence Castillon (SAGE de l'Audomarois), Thierry Cazin (VP CC Desvres-Samer), Philippe Clabaut (Maire de Selles), Michel Costa (adjoint à Havelinghem), Cerise Contou (PNR de l'Avesnois), Stéphane Leleu (Président du Gabnor), Thibaut Georges (CA de Saint-Omer), Catherine Gombert CC Desvres-Samer, Jame Munck (conseiller à Arques), Claire Sonzogni (Présidente du Comité de pilotage AB), Marie-Pierre Fauquembergue (PNR CMO), Alexandre Roux et Antoine Villar (Gabnor).

**Excusés :** Vincent Cappelle (Agence de l'Eau), Thibaut Convain (A Pro Bio), Kaddour-Jean Derrar et Hervé Leclercq (élus), Frédérique Barbet (Symsageb)

Claire Sonzogni, Présidente du Comité de pilotage bio, rappelle que ce groupe de travail s'inscrit dans le cadre de la concertation pour la démarche de développement de l'agriculture biologique. Il s'agit du 2<sup>e</sup> groupe de travail thématique et celui-ci portera sur la réglementation et la volonté politique. Il sera également beaucoup question de la préservation de la qualité de l'eau.

**1. Présentation des enjeux des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Boulonnais et Audomarois) et lien avec les pratiques agricoles**

*Intervention de Laurence Castillon, animatrice de la CLE du SAGE Audomarois*

Un SAGE est un outil de gestion équilibré et durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Cette gestion équilibrée doit concilier les usages. Les objectifs du SAGE proviennent de Directives Européennes, transposé en droit français. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, soumis à enquête publique et est approuvé par le préfet.

Le territoire du PNR CMO est principalement concerné par 3 SAGE : le SAGE du bassin côtier du Boulonnais, celui de l'Audomarois et celui du Delta de l'Aa. Chacun ont leurs spécificités territoriales et des problématiques plus ou moins marquées. Par exemple, le SAGE du Boulonnais est particulièrement concerné par les actions visant la gestion qualitative de l'eau, alors que celui de l'Audomarois est plus axé sur la lutte contre les inondations et la gestion de la ressource en eau souterraine.

De manière simplifiée, l'agriculture peut être à l'origine de trois types de pressions sur l'eau, liés aux apports en nitrates et phosphore, en produits phytosanitaires et à la présence de matières en suspension dans les cours d'eau liés à des phénomènes d'érosion et de ruissellement.

L'atteinte du bon état qualitatif des masses d'eaux souterraine et superficielle est un enjeu prioritaire. Concernant les zones vulnérables aux nitrates, le Boulonnais a été déclassé.

Le SAGE du Boulonnais a été révisé et approuvé une seconde fois en janvier 2013 (1<sup>ère</sup> approbation en 2004), et comporte notamment un certain nombre d'actions visant la gestion qualitative de l'eau.

Le territoire présente plusieurs captages prioritaires au titre du SDAGE Artois Picardie, en raison de leur caractère vulnérable et indispensable pour l'alimentation en eau potable de la population. Sur ces captages,

les services de l'Etat porteront une attention particulière aux actions entreprises pour les protéger des pollutions.

M. Clabaut, Maire de Selles, souligne que les polluants impactant majoritairement les nappes à l'heure actuelle sont les produits phytosanitaires (dont certains ont été interdits il y a plus de 30 ans comme la déséthylatrazine). Il regrette que les captages qui ne posent pas de problèmes ne soient pas cités. Il insiste sur le manque de connaissance du fonctionnement des nappes souterraines ainsi que sur le manque de points de mesure des réseaux de suivis.

Sur ces captages prioritaires, des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sont mises en œuvre ou prévues en vue de réduire les pollutions diffuses. Pour cela, suite à la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi Pression sur l'aire d'alimentation du captage, un programme d'actions est défini sur les enjeux agricoles mais également domestiques et industriels. Il s'agit d'une démarche de concertation favorisant les initiatives volontaires.

La mise en place d'une agriculture adaptée et en particulier d'une agriculture biologique sur ces périmètres de captage, et notamment dans la zone du périmètre rapproché, est une des solutions préconisées. Cependant le bilan actuel des ORQUE du territoire montre un manque d'engagement des agriculteurs dans ces démarches.

L'agriculture biologique est également un des outils adaptés pour répondre aux enjeux liés à l'érosion et à la préservation des milieux humides et aquatiques.

## **2. Présentation sur l'agriculture biologique et la protection de l'eau**

*Intervention d'Antoine Villar, du Gabnor :*

Le développement de l'agriculture biologique est une solution d'envergure et pérenne à même de faire diminuer durablement les taux de pollution aux nitrates et phytosanitaires de la ressource en eau. C'est ainsi un outil qui mériterait d'être mieux sollicité dans toute démarche de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire. L'agriculture biologique porte également d'autres incidences positives: ses pratiques préservent notamment la biodiversité, la qualité de l'air et la fertilité des sols.

Les collectivités locales disposent de nombreux outils pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur le territoire. Dans tout le pays, des acteurs publics s'engagent et facilitent le développement de l'agriculture biologique pour bénéficier de ses effets positifs sur l'environnement, le développement local, l'emploi et la cohésion sociale.

Le site [www.devlocalbio.org](http://www.devlocalbio.org) présente un certain nombre de ces initiatives et offre de nombreux outils méthodologiques pour aider les collectivités qui le souhaitent à favoriser le développement de la bio sur leur territoire.

## **3. Témoignage de la démarche de développement de l'agriculture biologique dans le Parc naturel régional de l'Avesnois**

*Intervention de Cerise Contou, Parc naturel régional de l'Avesnois*

La Charte du Parc naturel régional de l'Avesnois, en lien avec les enjeux de la protection de la ressource en eau, se fixe des objectifs ambitieux à l'horizon 2022 : est ainsi exprimé la volonté de convertir 30% de la SAU du Parc de l'Avesnois en AB, et 90% de la SAU des périmètres de protection de captages.

Pour atteindre ces objectifs, toute la démarche menée depuis 2010 a été présentée, en insistant sur la concertation réalisée. La méthode de co-construction a consisté à réaliser un diagnostic territorial partagé

en 2011, établir une stratégie collective et décliner cela en un programme d'actions multi-acteurs en 2012, ensuite actualisé annuellement.

La stratégie partagée définie regroupe 4 axes d'actions :

- ✓ Développer, diversifier et valoriser les productions AB de l'Avesnois
- ✓ Créer les conditions nécessaires à la viabilité des exploitations et à l'installation de nouveaux agriculteurs bio
- ✓ Développer la demande de produits bio et locaux sur le territoire (Restauration collective et circuits courts)
- ✓ Préserver la ressource en eau

Ce territoire présente de nombreuses similitudes avec le PNR des Caps et Marais d'Opale. La volonté politique claire en faveur de l'agriculture biologique et la co-construction d'une démarche de développement avec tous les acteurs du territoire permet d'obtenir des résultats très importants : en 2015, 5% de la surface agricole du Parc de l'Avesnois est consacrée à l'agriculture biologique, ce qui représente près de la moitié de la surface en agriculture biologique de la région Nord-Pas de Calais.

#### **4. Intervention de Catherine Gombert, Communauté de Communes Desvres Samer**

Dans le cadre de son agenda 21 et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les élus ont décidé de mener une enquête prospective agricole, réalisée en 2013 auprès de 250 exploitations agricoles. Cette démarche a permis de mettre en évidence l'importance économique de l'agriculture au sein de la communauté de communes, la prédominance de la production laitière et de la prépondérance des surfaces herbagères (les prairies couvrent 40% de la surface agricole), des productions et un paysage qui participent à l'identité du territoire, et des enjeux fonciers importants.

Ces éléments ont été étudiés à la lumière de la volonté politique de la CCDS de préserver un modèle agricole économiquement performant pour des exploitations à taille humaine. Mais certains facteurs, tels que les prairies et le contexte pédoclimatique du territoire, ne sont pas reconnus et valorisés comme il se doit. Il s'agit dès lors de repenser le modèle économique agricole : à titre d'exemple, l'entretien des haies représente aujourd'hui un coût qu'il conviendrait de valoriser comme une ressource, comme un service rendu par l'agriculteur à l'environnement et la collectivité.

**Les présentations complètes des différents intervenants se trouvent sur le site internet du Parc [www.parc-opale.fr/copilbio.asp](http://www.parc-opale.fr/copilbio.asp)**

Le prochain groupe de travail portera sur la préservation du foncier agricole et sur les services rendus par l'agriculture. Il est programmé au 3 juillet à 9h30 à Le Wast.